

PAR BASTIEN SCORDIA

4 mai 2021, 14:37, mis à jour le 4 mai 2021, 14:37

La suspension du jour de carence de nouveau prolongée

Le gouvernement Castex entend prolonger la mesure jusqu'au 31 octobre. Elle devait initialement prendre fin le 31 mai. Poursuite de l'épidémie oblige, elle avait ensuite été étendue jusqu'au 1er juin. Seuls les agents publics positifs au Covid-19 pourront encore en bénéficier.



L'exécutif veut continuer à *"favoriser l'auto-isolément"* et *"casser les chaînes de contamination"* dans la fonction publique. Pour ce faire, il envisage de prolonger de nouveau

la suspension du jour de carence pour les agents publics positifs au Covid-19. Précisément jusqu'au 31 octobre.

Le gouvernement vient donc de déposer un amendement en ce sens au projet de loi de gestion de la sortie de crise sanitaire. Pour rappel, cette suspension du jour de carence est entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Alors qu'elle devait initialement s'achever le 31 mars, la mesure avait ensuite été prolongée jusqu'au 1er juin, face à la poursuite de l'épidémie.

Test positif nécessaire

La base légale actuelle ne permettant cette suspension que jusqu'à la date de la fin de l'état d'urgence sanitaire (le 1er juin donc), l'exécutif se devait donc de repasser par la loi pour prolonger la mesure. Avec ce nouvel amendement, c'est désormais chose faite [[cliquez ici pour le consulter](#)].

Comme aujourd'hui, ce jour de carence sera suspendu uniquement en cas de congés maladie directement provoqués par le Covid-19. Ce lien devra être établi par un test positif. Un caractère restrictif que regrettent les syndicats, toujours opposés au principe même du jour de carence. Pour rappel, au printemps, cette suspension concernait tous les arrêts maladie, coronavirus ou non.